



Préavis et droit de visite du bailleur

Par **louison**, le **30/09/2008** à **18:02**

Bonjour,

j'ai fait un bail de location meublée pour mon appartement, j'ai notifié le non renouvellement de celui ci à mon locataire dans un délai de 4 mois.

Je souhaite récupérer mon appartement pour y habiter, j'ai donc stipulé cette cause.

J'aurais voulu faire des travaux pour mon retour et donc ai besoin de faire évaluer ceux ci par un professionnel.

Lorsque j'ai demandé à mon locataire de pouvoir accéder à l'appartement en sa présence sa réponse a été catégoriquement négative.

Quels sont mes droits?

Vous remerciant par avance de votre réponse.